COMMUNIQUÉ
Pour diffusion immédiate

Enquête annuelle de l'Association des pharmaciens des établissements de santé du Québec

36 % de pharmaciens manquants dans les installations du CISSS de la Côte-Nord

(Montréal, le 15 février 2021) – Le manque de pharmaciens d'établissements continue d'affecter lourdement la Côte-Nord. Selon les résultats de la dernière enquête annuelle de l'Association des pharmaciens des établissements de santé du Québec (A.P.E.S.), la région enregistrait un taux de pénurie de 36 %. L'A.P.E.S. réclame des actions rapides afin de résorber la situation et d'éviter des conséquences trop importantes sur les soins et services à la population.

Au 1er avril 2020, 8 postes de pharmacien en équivalent temps complet (ETC) étaient non comblés sur un total de 23 postes au Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord. Le CISSS a d'ailleurs eu recours aux services de pharmaciens dépanneurs pendant 933 jours entre le 1er avril 2019 et le 31 mars 2020.

À l'échelle du Québec, un poste de pharmacien d'établissement sur cinq (19 %) était non comblé. L'enquête annuelle 2020 a révélé 286 postes non comblés en ETC et 5503 jours de dépannage. Considérant la période couverte, les données ne permettent d'ailleurs pas d'évaluer les effets de la pandémie de COVID-19, qui a possiblement aggravé la situation.

« Nous sommes arrivés à un point où la pénurie nuit à la couverture de soins pharmaceutiques offerte aux patients hospitalisés, ambulatoires et hébergés en CHSLD. Or, dans un contexte de vieillissement de la population et d'explosion des problèmes de santé aigus et chroniques, un établissement de santé doit pouvoir compter sur un nombre suffisant de pharmaciens. En tant qu'experts des médicaments, ceux-ci doivent faire partie plus systématiquement des équipes de soins, dans une logique d'interdisciplinarité », a déclaré le président de l'A.P.E.S., M. François Paradis.

Outre la découverture de secteurs importants, tels que l'urgence et les CHSLD, l'insuffisance de soins pharmaceutiques en établissement de santé a plusieurs conséquences négatives :

- l'augmentation des risques d'incidents et d'accidents médicamenteux;
- l'allongement de la durée moyenne des hospitalisations;
- des risques d'effets indésirables et d'interactions;
- des retours à l'urgence et des réhospitalisations (syndrome des portes tournantes);
- une diminution de la qualité de vie des patients;
- des coûts supplémentaires pour le système de santé.

Assurer une rémunération concurrentielle et prévisible

Le renouvellement de l'entente de travail entre les pharmaciens d'établissements et le gouvernement du Québec, venue à échéance le 31 mars 2020, est une occasion à saisir pour accroître la capacité du réseau d'intéresser la relève à la pratique en milieux hospitaliers et de soins de longue durée. De 20 % à 50 % de la rémunération des pharmaciens d'établissements repose aujourd'hui sur des mesures dites « temporaires », lesquelles sont remises en question à chaque négociation. L'A.P.E.S. souhaite que ces mesures soient pérennisées afin de mettre fin à l'incertitude entourant les conditions des pharmaciens d'établissements.

…2.

« Dans les dix dernières années, on a diplômé en moyenne 62 pharmaciens par année du programme de maîtrise en pharmacothérapie avancée, qui prépare à la pratique en milieu hospitalier. Bien qu'on observe une croissance notable des admissions au programme, il faut stimuler l'attrait pour la profession. Cela passe notamment par la fiabilité de la rémunération », a souligné M. Paradis.

« Voilà plus de 10 ans que ces mesures ont été mises en place. Elles n'ont plus de temporaire que le nom. Le ministère de la Santé et des Services sociaux et l'A.P.E.S. ont unanimement reconnu, dans un rapport conjoint déposé à l'automne 2019, l'efficacité et la pertinence de ces mesures. Leur rapport, fruit de travaux réalisés en comité sur une période de 18 mois, en recommande la reconduction. Que faut-il de plus pour convaincre le gouvernement ? », a pour sa part demandé Mme Linda Vaillant, pharmacienne et directrice générale de l'A.P.E.S.

Les mesures temporaires ont notamment permis l'allongement de la semaine de travail d'environ 10 %, ce qui équivaut à l'addition de plus de 130 pharmaciens d'établissements à temps complet au réseau. Elles reconnaissent aussi la contribution des pharmaciens dans les milieux où sont formés les résidents en pharmacothérapie avancée. Enfin, elles prennent en compte les difficultés de recrutement particulièrement importantes dans certaines régions.

Globalement, elles contribuent à une rémunération plus concurrentielle au regard de celle versée aux pharmaciens à l'emploi des pharmacies de quartier. Ces pharmacies constituent le principal milieu de travail des pharmaciens au Québec. Sans une rémunération à tout le moins compétitive, les jeunes pharmaciens vont à nouveau délaisser les établissements de santé. Un écart de rémunération majeur entre les milieux de pratique a d'ailleurs alimenté, dès les années 2000, la pénurie d'effectifs que l'on s'efforce toujours de renverser.

Méthodologie

Les chiffres compilés dans cette enquête annuelle ont été établis sur la base des données fournies par les départements de pharmacie des établissements de santé du Québec. Sur 40 départements, 37 ont participé à cette enquête de l'A.P.E.S., soit un taux de réponse de 92,5 %. L'enquête couvre l'exercice budgétaire des établissements de santé du 1er avril 2019 au 31 mars 2020.

À propos de l'A.P.E.S.

L'A.P.E.S. est un syndicat professionnel incorporé en vertu de la Loi sur les syndicats professionnels (L.R.Q., chapitre S-40). Elle représente plus de 1700 pharmaciens travaillant principalement dans les centres intégrés de santé et de services sociaux (CISSS), les centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux (CIUSSS) et les centres hospitaliers universitaires du Québec.

- 30 -

Source : Association des pharmaciens des établissements de santé du Québec (A.P.E.S.)

Renseignements : Mélissa Bradette
TACT
Cell. : 418 540-0324
mbradette@tactconseil.ca